

MODULE DE COMPTABILITE ETAT APPLIQUEE AUX EPN

PROCEDURES COMPTABLES APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX (EPN)

Formateur :
M. GUEABLE Herman-Fabrice Bonnebo Yao
Expert en Comptabilité EPN
Consultant à LOUTCHE

PLAN DE LA PRESENTATION

INTRODUCTION

I. INNOVATIONS

II. PROCEDURES COMPTABLES

A- OPERATIONS BUDGETAIRES

1. OPERATIONS DE RECETTES

2. OPERATIONS DE DEPENSES

B- OPERATIONS HORS BUDGET

C- OPERATIONS SPECIFIQUES

CONCLUSION

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'intégration des Établissements Publics Nationaux (EPN) dans le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE), il a été :

- ✓ attribué aux EPN, la **nomenclature budgétaire de l'Etat (NBE)** ;
- ✓ et mis en place un **nouveau plan comptable des EPN, base PCE**.

Cette situation induit des changements majeurs dans la comptabilisation des opérations budgétaires de recettes et de dépenses des EPN, notamment la constatation des droits à l'étape de la liquidation en matière de dépenses.

Cette présentation vise à décliner les innovations et à exposer les procédures de recettes et de dépenses actualisées des **opérations budgétaires** et **hors budget** ainsi que les **opérations spécifiques**.

I

INNOVATIONS

INNOVATIONS

Les innovations apportées se situent à différents niveaux :

❖ **Au titre des nomenclatures**

❑ ***Nomenclature des comptes de l'Etat :***

✓ **subdivision du compte 4433**

- **44331** « *Établissements Publics Nationaux - Opérations budgétaires* » ;
- **44332** « *Établissements Publics Nationaux - Opérations hors budget* »

INNOVATIONS (suite et fin)

❖ **Au titre des procédures comptables**

- ✓ **La traçabilité des opérations de trésorerie effectuée désormais et uniquement** dans la comptabilité de l'État pour tous les EPN intégrés dans le CUT ;
- ✓ **le compte 590 est le seul compte financier qui enregistre**, dans la comptabilité des EPN, les flux de recettes et de dépenses respectivement à son débit et à son crédit ;
- ✓ **les opérations de basculement des soldes des comptes financiers** sur le compte 590, jusqu'alors effectuées dans la comptabilité des EPN, sont supprimées.

II

PROCEDURES COMPTABLES

A

OPERATIONS BUDGETAIRES

A1

OPERATIONS DE RECETTES

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.1. Opérations de recettes

Les recettes des EPN sont de trois (03) types : les **subventions**, les **recettes affectées** et les **recettes propres**.

A.1.1. SUBVENTIONS

✓ *Au titre des subventions d'exploitation*

7311 « Transferts reçus du budget général - Dépenses de personnel » ;

7312 « Transferts reçus du budget général - Dépenses d'équipement » ;

7313 « Transferts reçus du budget général - Achats de biens et services » ;

75916 « Subventions d'exploitation - Gestions antérieures ».

✓ *Au titre des subventions d'investissement*

73141 « Transferts reçus du budget général - Dépenses d'investissement - Financement intérieur » ;

73142 « Transferts reçus du budget général - Dépenses d'investissement - Financement extérieur ».

Les subventions sont comptabilisées selon la procédure de **recouvrement avant émission de Titre de recette**.

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.1. Opérations de recettes

Traitement chez l'Agent Comptable

A réception du T70P de recette et des avis de crédits transmis par le PGSP

✓ *Recouvrement*

En comptabilité de l'État

Au T29-EPN :

Débit : 390315

Crédit : 44331

Établissement de la fiche de liaison de recette **EP101**.

A.1. Opérations de recettes

A.1.3. RECETTES PROPRES

La comptabilisation des recettes propres des EPN fait appel à la procédure de recouvrement après émission et celle du recouvrement avant émission de titre de recette.

❖ Recouvrement après émission de titre de recette

Au vu du titre de recette (TR) accompagné des pièces justificatives afférentes, l'Agent Comptable effectue les contrôles d'usage et procède à la prise en charge de la recette.

➤ *Prise en charge comptable*

En comptabilité des EPN et des EPH

Au **EP29** :

Débit : 41111 / 41121 / 4119 / 4619

Crédit: 701x/702x/721x/722x/75911/75912/75913/75915/75917/75919/77x

Émargement du livre **EP07**, et du livre **EP09** pour chaque compte imputé.

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.1. Opérations de recettes

➤ *Recouvrement*

Les écritures de recouvrement sont passées aussi bien en numéraire, par mode bancaire que par TrésorMoney.

- *Recouvrement en numéraire*

- *Encaissement*

En comptabilité de l'État

Au T29-EPN :

Débit : 531161

Crédit : 44331

Établissement de l'EP101 en vue d'émarger la comptabilité de l'EPN.

L'Agent Comptable effectue ensuite le versement de la recette recouvrée en numéraire sur le compte bancaire numéraire ouvert à l'ACCD.

Les fonds sont automatiquement nivelés sur le CUT, et les écritures ci-après sont passées dans la comptabilité de l'État.

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.1. Opérations de recettes

- *Écritures de nivellement de la recette recouvrée en numéraire sur le CUT*

Au vu du bordereau de versement et du reçu de versement délivré par l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD), l'Agent Comptable procède au:

➤ *Nivellement des fonds sur le compte bancaire numéraire*

Au T29-EPN :

Débit : 581117

Crédit : 531161

Simultanément

Au T29-EPN :

Débit : 51511142

Crédit : 581117

➤ *Nivellement sur le compte bancaire de la PGSP*

Au T29-EPN :

Débit : 58112114

Crédit : 51511142

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.1. Opérations de recettes

○ Recouvrement par chèque

Écriture de dépôt du chèque à l'encaissement

En comptabilité de l'État

Au T29-EPN :

Débit : 5113115

Crédit : 47556

Encaissement effectif du chèque

Au vu du relevé bancaire mentionnant l'encaissement effectif du chèque

Au T29-EPN :

Débit : 51511141

Crédit : 5113115

Simultanément

Au T29-EPN :

Débit : 47556

Crédit : 44331

L'Agent Comptable établit l'**EP101** pour passer en comptabilité des EPN.

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.1. Opérations de recettes

Nivellement des fonds recouvrés par chèque sur le CUT via la PGSP

L'Agent Comptable effectue le nivellement des fonds sur le CUT via la PGSP dans la comptabilité de l'État. En effet, le solde du compte de l'Agent Comptable est nivelé automatiquement sur le compte bancaire dédié aux opérations bancaires de la PGSP intitulé « *Autres comptes courants de la PGSP à l'ACCD - CUT - État – bancaire* ».

➤ *Écriture de nivellement chez l'Agent Comptable*

Au T29-EPN :

Débit : 58112114

Crédit : 51511141

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.1. Opérations de recettes

Rejet du chèque à l'encaissement

La banque peut, pour diverses raisons, procéder au rejet du chèque déposé à l'encaissement et prélever des frais qui sont portés au débit du compte bancaire de l'Agent Comptable.

Au vu du relevé ou de l'avis de débit de la banque constatant le rejet et les frais prélevés, l'Agent Comptable passe les écritures suivantes, uniquement en comptabilité de l'État.

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.1. Opérations de recettes

Prise en charge du chèque rejeté et des frais prélevés

Pour le chèque rejeté

Au T29-EPN :

Débit : 47012504

Crédit : 5113115

Au cas où le chèque a déjà été encaissé par la banque

Au T29-EPN :

Débit : 47012504

Crédit : 51511141

Pour les frais prélevés

Au T29-EPN :

Débit : 47012215

Crédit : 51511141

NB : *Les cas de rejets de chèque n'entraînent pas d'écritures à passer dans la comptabilité des EPN et des EPH.*

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.1. Opérations de recettes

Régularisation du chèque rejeté

Par versement en numéraire

En comptabilité de l'État

Au T29-EPN :

Débit : 531161 (*montant total chèque rejeté + frais prélevés*)

Crédit : 47012504 (*montant du chèque rejeté*)

Crédit : 47012215 (*montant des frais prélevés*)

NB : L'Agent Comptable passe immédiatement les écritures de nivellement sur le compte bancaire numéraire et sur le CUT telles que décrites ci-dessus.

Il passe ensuite l'écriture suivante de constatation de la recette.

Au T29-EPN :

Débit : 47556

Crédit : 44331

Établissement de l'EP101 en vue d'émarger la comptabilité de l'EPN.

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.1. Opérations de recettes

Par émission d'un chèque de banque ou chèque certifié

En comptabilité de l'État

A réception du chèque et après dépôt à la banque.

Au T29-EPN :

Débit : 5113115 *(montant total chèque rejeté + frais prélevés)*

Crédit : 47012504 *(montant du chèque rejeté)*

Crédit : 47012215 *(montant des frais prélevés)*

Lorsque la banque encaisse effectivement le chèque certifié, au vu du relevé ou de l'avis de crédit, l'Agent Comptable passe l'écriture suivante.

Au T29-EPN :

Débit : 51511141

Crédit : 5113115

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.1. Opérations de recettes

Simultanément

Au T29-EPN :

Débit : 47556

Crédit : 44331

Le comptable public établit l'**EP101** en vue d'émarger la comptabilité de l'EPN.

- **Recouvrement par virement**

 - Encaissement**

Au vu du relevé bancaire

En comptabilité de l'État

Au T29-EPN :

Débit : 51511141

Crédit : 44331

Etablissement de l'**EP101** et nivellement de la recette bancaire sur le CUT.

NB : L'Agent Comptable passe immédiatement les écritures de nivellement de la recette recouvrée par banque telles que décrites précédemment .

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.1. Opérations de recettes

○ Recouvrement par TrésorMoney

Les écritures sont passées en comptabilité de l'État et en comptabilité des EPN.

Encaissement

○ Chez l'Agent Comptable de l'EPN

En fin de journée, le comptable public imprime l'état des recouvrements effectués et passe l'écriture suivante.

Au T29-EPN :

Débit : 51164

Crédit : 475135

○ Chez l'ACCD

En fin de journée, l'ACCD fait le point des recouvrements et crédite à concurrence, le compte bancaire de chaque EPN en monnaie fiduciaire à partir du compte de cantonnement.

Au JODACCD :

Débit : 447xxx (*compte bancaire de cantonnement*)

Crédit : 447xxx (*compte bancaire de l'EPN*)

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.1. Opérations de recettes

- Chez l'Agent Comptable auprès de l'EPN

A réception du relevé bancaire indiquant la réception des fonds, le comptable public auprès de l'EPN passe l'écriture de recouvrement suivante.

Au T29-EPN :

Débit : 51511141

Crédit : 51164

Simultanément

Au T29-EPN :

Débit : 475135

Crédit : 44331

Il établit ensuite l'EP101 pour passer en comptabilité des EPN.

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.1. Opérations de recettes

Après avoir passé les écritures dans la comptabilité de l'Etat pour les différents modes de recouvrement, l'Agent Comptable passe les écritures en comptabilité des EPN au vu de la fiche de liaison de recette l'EP101.

A2

OPERATIONS DE DEPENSES

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.2. Opérations de dépenses

Les dépenses budgétaires des EPN comprennent:

- ✓ les dépenses ordinaires ou dépenses d'exploitation;
- ✓ les dépenses en capital.

Les dépenses ordinaires sont constituées des dépenses de **personnel, d'acquisition de biens et services** et de **transfert courant**.

Les dépenses en capital quant à elles constituées des **dépenses d'investissement**.

Les dépenses ordinaires sont imputées aussi bien sur les comptes de la classe 2 que sur ceux de la classe 6.

En ce qui concerne les dépenses en capital, elles sont imputées aux comptes de la classe 2.

A.2. Opérations de dépenses

A.2.1. Modalités de traitement des dépenses❖ Dépenses de fournisseurs

La prise en charge de la dette obéit à la procédure avec bon de commande. Dans la procédure d'engagement avec bon de commande, la liquidation et l'ordonnancement sont deux (2) phases distinctes : la liquidation et l'ordonnancement.

- ✓ *Phase de liquidation* : la liquidation de la dépense est effectuée par l'Ordonnateur dans le système d'information budgétaire (SIGOBE). Les informations y afférentes sont notifiées électroniquement à l'Agent Comptable. Celui-ci n'a aucune action à mener dans le SIGOBE.
- ✓ *Phase d'ordonnancement* : Les ordonnances sont notifiées à l'Agent Comptable dans le SIGOBE par l'Ordonnateur. L'Agent Comptable reçoit ainsi une notification électronique dans le système d'information budgétaire appuyée des ordres de paiement (OP) et du bordereau de transmission.

L'ordonnateur transmet également à l'Agent comptable les pièces physiques de la liquidation et de l'ordonnancement.

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.2. Opérations de dépenses

Au vu des dossiers physiques et de la notification électronique, l'Agent Comptable procède aux contrôles de forme et de fond des OP et du bordereau de transmission. A l'issue de ces différents contrôles, il fait le choix de l'un des cas ci-dessous :

- ✓ **visa de l'OP en cas de régularité;**
- ✓ **différé du visa en cas d'irrégularités ou anomalies légères;**
- ✓ **rejet de l'OP en cas de graves irrégularités.**

❖ Dépenses de personnel

Aux termes de l'article 82 de l'arrêté interministériel n°001/MPMBPE/MEF du 14 janvier 2020 portant réforme des procédures d'exécution des dépenses et de recettes du budget de l'État et mise en œuvre du système d'information budgétaire, les dépenses de personnel sont éligibles au circuit d'engagement direct.

Il convient de rappeler que dans le cadre des engagements directs, la liquidation et l'ordonnancement sont concomitants.

A.2. Opérations de dépenses

A.2.2. Écritures comptables

A.2.2.1. Dépenses d'exploitation

La comptabilisation des dépenses d'exploitation est effectuée suivant la procédure normale ou celle de paiement par avance.

✓ Procédure normale

Les dépenses d'exploitation peuvent être effectuées sans opposition et sans retenue, soit avec opposition et/ou retenue.

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.2. Opérations de dépenses

➤ Paiement de la dépense

A la suite du paiement des dépenses par virement, en numéraire ou par TrésorMoney, les écritures sont passées aussi bien dans la comptabilité de l'État que dans la comptabilité des EPN.

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.2. Opérations de dépenses

- Dépense payée par virement

En comptabilité de l'État

Au vu de la preuve du paiement effectif éditée du SyGACUT, et des pièces justificatives afférentes, l'Agent Comptable valide l'écriture suivante dans ASTERNDIR.

Au T29-EPN :

Débit : 44331

Crédit : 573

Établissement de la fiche de liaison de dépense **EP100**.

- Dépense payée en numéraire

Elle est effectuée par l'Agent Comptable à la suite de la mise à disposition des fonds par le Gestionnaire du CUT à travers un « chèque de banque » édité du SyGACUT. Après encaissement du chèque au guichet de l'ACCD, l'Agent Comptable constate le dépôt de fonds dans l'applicatif SyGACUT en saisissant le numéro du « chèque de banque » et clique sur le bouton « déposer ». Dès cette action, SyGACUT génère, dans le progiciel ASTERWEB, l'écriture comptable ci-dessous.

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.2. Opérations de dépenses

- Réception des fonds en numéraire

En comptabilité de l'État

A réception du numéraire, l'Agent Comptable valide l'écriture suivante.

Au T29-EPN:

Débit : 531162

Crédit : 58112103

NB: Aucune écriture n'est passée dans la comptabilité des EPN.

- Règlement effectif des dépenses en numéraire après les contrôles

En comptabilité État

L'Agent Comptable valide l'écriture suivante proposée dans ASTERNDIR.

Au T29-EPN :

Débit : 44331

Crédit : 531162

L'Agent Comptable établit l'EP100.

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.2. Opérations de dépenses

- Dépense payée par TrésorMoney

Les dépenses payées par monnaie électronique sont essentiellement les menues dépenses dont le montant ne peut excéder deux (2) millions FCFA. L'Agent Comptable fait l'expression des besoins de paiement en indiquant le mode « paiement en numéraire » dans l'appliquatif SyGACUT. Le processus donne lieu aux écritures ci-dessous.

- Chez le Gestionnaire du CUT (ACCT)

La mise à disposition du numéraire à l'Agent Comptable par le Gestionnaire du CUT se fait à travers le volant de trésorerie. Il émet, pour ce faire, un « chèque à payer » au profit de l'Agent Comptable. L'écriture suivante est générée dans ASTERNDIR.

Au JODACCT :

Débit : 58112103

Crédit : 51211/ 51511xxxx

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.2. Opérations de dépenses

- Chez l'Agent Comptable de l'EPN

- Réception des fonds par l'Agent Comptable

Suite à l'encaissement du chèque à l'ACCD et après émargement du SyGACUT, l'Agent Comptable valide l'écriture suivante générée dans ASTERNDIR.

Au T29-EPN :

Débit : 531162

Crédit : 58112103

- Achat de la monnaie électronique par l'Agent Comptable

Au vu de la monnaie électronique, sur la plateforme TrésorPay, mise à la disposition de l'Agent Comptable par l'opérateur chargé de la distribution de la monnaie, les écritures suivantes sont passées.

En comptabilité de l'État

Au T29-EPN :

Débit : 51164

Crédit : 531162

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.2. Opérations de dépenses

- Paiement effectif chez l'Agent Comptable

En comptabilité de l'État

Au T29-EPN :

Débit : 44331

Crédit : 51164

Il établit l'**EP100** pour passer en comptabilité des EPN.

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.2. Opérations de dépenses

- *Paiement de la dépense*
 - ❖ *Paiement effectué dans le circuit CUT*

Les écritures sont passées aussi bien dans la comptabilité de l'État que dans la comptabilité des EPN à la suite du paiement de la dépense par virement, en numéraire ou par TrésorMoney.

En comptabilité de l'État

Au T29-EPN :

Débit : 44331	<i>(montant total)</i>
Crédit : 573 / 531162 / 51164	<i>(montant net au bénéficiaire)</i>
Crédit : 39030202	<i>(montant de la retenue 5%)</i>
Crédit : 39051	<i>(montant de la retenue 7,5%, 12% ou 15%, ATD)</i>

Les spécifications du compte **39030202** sont les suivantes :

- *Spécification 1 : 39112*
- *Spécification 2 : 4663154*
- *Spécification 3 : 502*

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.2. Opérations de dépenses

Les spécifications numériques du compte **39051** sont :

- *Spécification 1 : 391311*
- *Spécification 2 : 390313*
- *Spécification 3 : code poste RPI-C territorialement compétent*

Établissement de l'**EP100** en vue d'émarger la comptabilité des EPN.

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.2. Opérations de dépenses

❖ PROCEDURE DEROGATOIRE

Lors du paiement par avance des dépenses d'exploitation pour les natures de dépenses incompressibles (notamment les salaires, les abonnements, les loyers), autorisées par courrier du ou des Ministre (s) en charge des Finances et du Budget, le Gestionnaire du CUT autorise les comptables concernés à procéder à l'expression de leurs besoins de dépenses dans le SyGACUT.

Les écritures comptables sont enregistrées successivement lors du paiement, de la prise en charge suivi de la régularisation.

Dès réception par l'Agent Comptable de l'OP manuel transmis par l'Ordonnateur, les écritures ci-dessous sont passées. Les dépenses sont effectuées dans le circuit CUT et hors du circuit CUT respectivement, pour les EPN intégrés au CUT et ceux non intégrés.

La procédure dérogatoire de dépense s'exécute selon deux (02) situations :

- le solde du compte 44331 peut supporter la dépense ;
- le solde du compte 44331 ne peut pas supporter la dépense.

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.2. Opérations de dépenses

2^e situation: le solde du compte 44331 ne supporte pas les dépenses autorisées

Après avoir sélectionné dans le SyGACUT la nouvelle nature « EPN-Paiement par avance », l'Agent comptable procède au paiement. Les paiements effectués sont imputés au compte **47012503** qui sera régularisé plus tard. Les opérations sont effectuées aussi bien dans la comptabilité de l'État que dans la comptabilité des EPN.

NB : *Les écritures ci-dessous sont passées à la suite de la mise en œuvre des différentes procédures de traitement des dépenses payées par virement bancaire, en numéraire ou par TrésorMoney.*

❖ Paiement de la dépense

En comptabilité de l'État

Au T29-EPN :

Débit : 47012503

Crédit : 573 / 531162 / 51164

NB : *Aucune écriture n'est passée dans la comptabilité des EPN.*

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.2. Opérations de dépenses

Régularisation du compte 47012503

En comptabilité de l'État

Au T29-EPN :

Débit : 44331

Crédit : 47012503

Établissement de l'EP100 en vue d'émarger la comptabilité des EPN.

A.2. Opérations de dépenses

A.2.2.2. Dépenses d'investissement

Le traitement de la dépense d'investissement est déclenché à réception de la fiche de liquidation, de l'ordre de paiement et d'autres pièces justificatives de ladite dépense. L'Agent Comptable effectue les contrôles de forme et de fond relevant de sa compétence et procède au visa dans le système d'information budgétaire lorsque lesdits contrôles sont satisfaisants. Il passe les écritures ci-dessous.

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.2. Opérations de dépenses

Paiement de la dépense

❖ Paiement effectué dans le circuit CUT

En comptabilité de l'État

Au T29-EPN :

Débit : 44331	<i>(montant total)</i>
Crédit : 573	<i>(montant net au bénéficiaire)</i>
Crédit : 39030202	<i>(montant de la retenue 5%)</i>
Crédit : 39051	<i>(montant de la retenue 7,5%, 12% ou 15%)</i>
Crédit : 39051	<i>(montant de l'opposition)</i>

Les spécifications du compte **39030202** (retenue 5%) sont les suivantes :

- *Spécification 1 : 39112*
- *Spécification 2 : 4663154*
- *Spécification 3 : 502*

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.2. Opérations de dépenses

Les spécifications numériques du compte **39051** sont :

- *Spécification 1 : 391311*
- *Spécification 2 : 390313*
- *Spécification 3 : code poste RPI-C territorialement compétent*

Établissement de l'**EP100** en vue d'émarger la comptabilité des EPN.

A.2. Opérations de dépenses

A.2.2.3. **Traitement des rejets de dépenses payées par virement ou par TrésorPay/TrésorMoney**

Les dépenses payées par virement ou par TrésorMoney peuvent faire l'objet de rejets.

- **Traitement du rejet de dépenses payées par virement sur le CUT**
 - ✓ **Constatation du rejet de virement**

A réception de la notification du rejet dans le SyGACUT,

En comptabilité de l'État

Au T29-EPN :

Débit : 573

Crédit : 475131

- ✓ **Régularisation du virement**

En cas régularisation du virement, l'Agent comptable comptabilise dans ASTERNDIR l'écriture suivante.

Au T29-EPN :

Débit : 475131

Crédit : 573

NB : Aucune écriture n'est passée dans la comptabilité des EPN.

OPERATIONS BUDGETAIRES

A.2. Opérations de dépenses

- Rejet de dépenses payées par TrésorMoney

- ✓ Constatation du rejet par l'Agent Comptable

Le rejet de paiement est signalé sur la plateforme TrésorPay à l'Agent Comptable. Au vu de l'avis de rejet sur la plateforme, l'Agent Comptable l'imprime et passe l'écriture suivante.

Au T29-EPN :

Débit : 51164

Crédit : 475132

- ✓ Régularisation du rejet

En cas de régularisation du rejet, l'écriture suivante est passée.

Au T29-EPN :

Débit : 475132

Crédit : 51164

NB : Aucune écriture n'est passée dans la comptabilité des EPN et des EPH.

B

OPERATIONS HOURS BUDGET

OPERATIONS HORS BUDGET

Les opérations hors budget des EPN sont des opérations de trésorerie qui impliquent l'utilisation de comptes de correspondants. Ces opérations qui font l'objet d'un traitement particulier peuvent relever de l'activité normale d'un EPN. Elles sont effectuées dans le cadre de l'application de conventions nationales ou internationales à stipulation précise et comportant parfois des clauses dérogatoires à la réglementation générale des EPN.

OPERATIONS HORS BUDGET

B.2. Traitement des opérations issues de conventions nationales et internationales

➤ Recouvrement des recettes

Il se fait en numéraire, par mode bancaire ou par TrésorMoney. Au vu des pièces justificatives attestant de l'obtention des fonds.

✓ *Encaissement de la recette en numéraire ou par banque*

En comptabilité de l'État

Au T29-EPN :

Débit : 531161/51511141

Crédit : 44332

Établissement de l'EP101 en vue d'émarger la comptabilité des EPN.

NB : - *L'Agent Comptable passe immédiatement les écritures de nivellement de la recette recouvrée en numéraire et par banque telles que décrites précédemment.*

- *Les écritures de recouvrement par chèque sont identiques à celles décrites plus haut .*

OPERATIONS HORS BUDGET

B.2. Traitement des opérations issues de conventions nationales et internationales

✓ Encaissement de la recette par TrésorMoney

Dès constatation du recouvrement en monnaie électronique sur la plateforme.

En comptabilité de l'État

Au T29-EPN :

Débit : 51164

Crédit : 475135

Au vu du relevé bancaire,

Au T29-EPN :

Débit : 51511141

Crédit : 51164

OPERATIONS HORS BUDGET

B.2. Traitement des opérations issues de conventions nationales et internationales

Simultanément

Au T29-EPN :

Débit : 475135

Crédit : 44332

Établissement de l'EP101 pour émarger la comptabilité des EPN.

NB : L'Agent Comptable passe immédiatement les écritures de nivellement de la recette recouvrée par voie bancaire telles que décrites précédemment.

OPERATIONS HORS BUDGET

B.2. Traitement des opérations issues de conventions nationales et internationales

➤ Paiement de la dépense

Au vu de l'ordre de paiement manuel transmis par l'Ordonnateur, les écritures suivantes sont passées.

✓ *Paiement en numéraire, par virement ou par TrésorMoney*

En comptabilité de l'État

Au T29-EPN :

Débit : 44332

Crédit : 531162/573/51164

Établissement de l'EP100 en vue d'émarger la comptabilité des EPN.

C

OPERATIONS SPECIFIQUES

OPERATIONS SPECIFIQUES

Les opérations spécifiques obéissent à des modalités particulières de traitement comptable et concerne plusieurs opérations.

Nous retenons les opérations ici les avances de trésorerie et les opérations de fin de gestion.

C.1. AVANCES DE TRESORERIE

Le recours systématique aux avances de trésorerie est interdit, conformément aux règles de l'orthodoxie budgétaire. Pour les nécessités de services, et ce, à titre exceptionnel, le recours à une avance de trésorerie est assujetti aux conditions cumulatives suivantes :

- urgence avérée laissée à l'appréciation du Ministre chargé du budget.
- existence de crédits budgétaires sur la ligne concernée pour régulariser l'avance.

OPERATIONS SPECIFIQUES

- *Chez l'Agent Comptable*

- Pour les opérations budgétaires
 - *Recouvrement de la recette*

A réception de l'avis d'opération T70P de recette et d'une copie de la lettre d'avance, l'Agent Comptable passe l'écriture suivante.

En comptabilité de l'État

Au T29-EPN :

Débit : 390315

Crédit : 44331

Établissement de l'**EP101** en vue d'émarger la comptabilité des EPN.

OPERATIONS SPECIFIQUES

- *Règlement de la dépense*

L'Agent Comptable effectue la comptabilisation de la dépense aussi bien en comptabilité de l'État qu'en comptabilité des EPN.

En comptabilité de l'État

Il valide l'écriture suivante déversée dans ASTERWEB par SyGACUT.

Au T29-EPN :

Débit : 44331

Crédit : 573

Établissement de l'**EP100** en vue d'émarger la comptabilité des EPN.

OPERATIONS SPECIFIQUES

- Pour les opérations hors budget
 - *Recouvrement de la recette*

A réception de l'avis d'opération T70P de recette et d'une copie de la lettre d'avance,
En comptabilité de l'État

Au T29-EPN :

Débit : 390315

Crédit : 44332

Établissement de l'EP101 en vue d'émarger la comptabilité des EPN.

OPERATIONS SPECIFIQUES

En comptabilité de l'État

Il valide l'écriture suivante déversée dans ASTERWEB par SyGACUT.

Au T29-EPN :

Débit : 44332

Crédit : 573

Établissement de l'**EP100** en vue d'émarger la comptabilité des EPN.

MERCI DE VOTRE
ATTENTION

République de Côte d'Ivoire



Ministère des Finances et du Budget

